

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
16 SEPTEMBRE 2022

Date d'affichage de convocation
16 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Deux

Le 26 septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Jean-Luc FARGIER, Thérèse MALEM

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Eliane GOLLIOT à Nicolas LARGESSE, Marie-Pierre STRIOLO à Denis GUYARD, Salem LABRAG à Chrystèle GUILLARD, Charles RENARD à Laurence RENARD, Caroline LIGNOUX à Jean-Luc FARGIER, Anne DEUDON à Thérèse MALEM

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

26 SEPTEMBRE 2022

Objet :

**Installation de Mme DEUDON
en remplacement de M.
GAILLOT, démissionnaire**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121.1 et L. 2121.4,

VU le Code électoral,

VU la démission de M. GAILLOT par courrier daté du 16 septembre 2022, reçu en mairie le 19 septembre 2022,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a dument informé Monsieur le Préfet des Yvelines et Madame la Sous-Préfète de Rambouillet, qui en a pris acte,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L. 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »,

CONSIDERANT que la candidate venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Magny Citoyens » déposée en Préfecture est Mme Anne DEUDON,

CONSIDERANT que Mme Anne DEUDON a été informée de l'ensemble de ces éléments par convocation à la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Article 1 : PREND ACTE** de l'installation de Mme Anne DEUDON en qualité de Conseillère municipale.
- **Article 2 : PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal comme suit :

- 1 Bertrand HOUILLON
- 2 Frédérique DULAC
- 3 Tristan JACQUES
- 4 Laurence RENARD
- 5 Roberto DRAPRON
- 6 Emilie STELLA
- 7 Arnaud BOUTIER
- 8 Magali DOUSSE
- 9 Jean TANCEREL
- 10 Eliane GOLLIOT
- 11 Brigitte BOUCHET
- 12 Denis GUYARD
- 13 Raymond BESCO
- 14 Yolande GROBON
- 15 Fabienne BELLIN-WEILL
- 16 Patrick MARQUET
- 17 Guérigonde HEYER
- 18 Denis VERGNIAULT
- 19 Slimane MOALLA
- 20 Chrystèle GUILLARD
- 21 Marie-Pierre STRIOLO
- 22 Salem LABRAG
- 23 Charles RENARD
- 24 Nicolas LARGESSE
- 25 Jean-Luc FARGIER
- 26 Thérèse MALEM
- 27 Caroline LIGNOUX
- 28 Isabelle SALOME
- 29 Anne DEUDON

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : **28 SEP. 2022**

Certifiée exécutoire le : **28 SEP. 2022**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC